

# STATION NATIONALE DE QUALIFICATION DE LANAUD CAMPAGNE : 2017 - 2018

## QUATRIEME RENTREE :

Veaux nés entre le 27 janvier 2017 et le 25 mai 2017

N° de cheptel : ..... Echantillon Biologique (poils, sang...)  
Nom : ..... BULLETIN - REPONSE  
Adresse : ..... à retourner  
..... avant le : 29 septembre 2017  
..... à  
Adhérent du GROUPEMENT : ..... LANAUD STATION  
87220 Boisseuil  
Tél : 05 55 06 46 06  
Fax : 05 55 06 46 30  
ou du SYNDICAT LIMOUSIN : ..... Mail : lanaud.station@limousine.org

souhaite qu'une commission passe dans son élevage pour y examiner le ou les veaux suivants, qu'il propose pour l'entrée à la Station Raciale du 16 et du 17 janvier 2018.

Nom et Numéro du(des) veau(x)	Né(s) le :	Nom et Numéro de la mère	Test EVALIM 50 € HT*		Test Sans Cornes 10 € HT**		Prélevé par technicien d'IA
			oui	non	oui	non	

**Pour éviter les retards de filiations**, prélevez simultanément le veau et sa mère, pour tous les veaux déclarés envoyez les à Ingenomix qui n'analysera que les animaux nécessaires.

Déclare par ailleurs avoir pris connaissance et accepter sans réserve, les conditions générales figurant dans le règlement de fonctionnement en vigueur de la Station de Lanaud ainsi que l'ensemble des documents qui y sont annexés.

**NB :** Veuillez nous signaler, dès à présent, l'animal que vous souhaiteriez reprendre à l'issue des contrôles.

N° d'identification : .....

. Déclare qu'il s'agit de son (ses) meilleur(s) veau(x) de la campagne de naissance allant du 27 janvier 2017 au 25 mai 2017.

. S'engage à recevoir la commission de choix et ne pas vendre les animaux concernés avant le mardi 9 janvier 2018 date à laquelle il devra avoir été informé, par écrit, par LANAUD-STATION de leur éventuelle admission à la Station Nationale.

\* Tout test EVALIM demandé par l'éleveur lui sera facturé 50 € HT / veau

\*\* Tout test Sans Cornes demandé par l'éleveur lui sera facturé 10 € HT / veau

**Pour les veaux retenus et non-présentés à l'entrée sans justificatif, l'analyse sera remboursée (sans délivrance des scores génomiques). De plus, une pénalité de 150 € prévue à l'article 33 du règlement intérieur de LANAUD STATION sera facturée.**

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

(signature)